

CONDITIONS D'ADHESION AU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Je m'abonne au prélèvement SEPA depuis mon Espace Personnel et profite ainsi des avantages de ce moyen de paiement moderne: le prélèvement bancaire est le moyen le plus simple et le plus sûr pour payer mes factures.

- ✓ Le Service Client d'iléo m'envoie ma facture 15 jours avant la date de prélèvement.
- ✓ J'ai ainsi le temps de contrôler ma facture et de contacter le service client en cas de problème.
- ✓ Le Service Client me propose également la mensualisation. Une solution simple pour gérer mon budget. Je reçois un calendrier de paiement avant la première échéance. Mes mensualités sont prélevées automatiquement sur mon compte bancaire.

En m'abonnant au prélèvement depuis mon espace personnel, j'autorise iléo à envoyer des instructions à ma banque afin qu'elle puisse débiter mon compte, conformément aux instructions qu'elle aura reçues d'iléo.

Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle.

- ✓ Je dispose de 8 semaines, suivant la date de débit de mon compte, pour me faire rembourser un prélèvement autorisé.
- ✓ Je dispose de 13 mois, suivant la date de débit de mon compte, pour me faire rembourser un prélèvement non autorisé.

Mes droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que je peux obtenir auprès de ma banque.

CONDITIONS D'ADHESION AU PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

SECURITE

Si vous n'êtes pas inscrit au prélèvement automatique (SEPA), nous vous proposons un autre service : le paiement en ligne sécurisé de vos factures grâce au système SSL qui assure la fiabilité des transactions.

Ce logiciel crypte toutes vos données personnelles indispensables au traitement de toutes vos données personnelles et aux moyens de paiement. Dans toutes les zones sécurisées dans lesquelles la page commence par <https://> et dans lesquelles un petit cadenas apparaît en bas de page (ou une clé), les informations échangées sont cryptées et donc protégées.

PAIEMENT

Tous vos paiements enregistrés sur notre site sont confirmés par nos soins, par l'intermédiaire d'un reçu électronique envoyé à l'adresse de messagerie que vous nous aurez indiquée préalablement dans l'enregistrement de vos données sur votre espace personnel. Les données enregistrées par le système de paiement utilisé et choisi par le client constituent l'ensemble des transactions financières passées. Les références bancaires constituent des données personnelles nécessaires à la réalisation des transactions.

Les cartes de paiement acceptées sur ce site sont les cartes de réseaux CARTE BLEUE, EUROCARD MASTERCARD et VISA. Il vous sera demandé en complément de votre numéro de carte bancaire, sa date de validité, ainsi que le cryptogramme (trois derniers numéros au verso de votre carte). Le fournisseur de la solution de paiement sécurisé (Payline) est MONEXT (www.monext.fr).

Deux modes de paiement par carte bancaire vous sont proposés sur notre site

a- Le Paiement en ligne par carte bancaire

Le paiement en ligne par carte bancaire vous permet de régler en ligne et immédiatement le montant de votre facture. Pour cela il vous suffit de vous connecter sur votre espace personnel et de choisir ce mode de paiement, d'entrer vos coordonnées bancaires, et de valider votre paiement. La validation de votre paiement entraîne de manière définitive la réalisation de la transaction.

b- Le Paiement récurrent par carte bancaire

Le paiement récurrent par carte bancaire vous permet de ne saisir qu'une seule fois les références de votre carte bancaire, lors de votre premier paiement sur le site. Les factures ou mensualités suivantes seront automatiquement débitées du même compte bancaire. Il vous suffit pour cela de choisir ce mode de paiement sur votre espace sécurisé. Un mois avant la date d'expiration de votre carte bancaire, une confirmation avec saisie de votre nouveau numéro de carte bancaire vous sera demandée.

Votre ordre de paiement pour la facture en cours, celles à venir et pour vos échéances mensuelles est donné une seule fois, l'ordre de paiement se renouvelant tacitement et de manière automatique. Le paiement récurrent intervient approximativement tous les six mois, suivant le rythme de facturation des factures d'eau et suivant le choix de votre mode de prélèvement (à chaque facture ou mensuel). Toutefois, dans le cadre de la résiliation de votre abonnement, le paiement de votre facture de résiliation interviendra avant cette période de six mois.

Lors du choix de ce mode de paiement, la saisie de vos données de carte bancaire et la validation de votre paiement entraîne votre acceptation et votre engagement non seulement pour le paiement de la facture en cours mais aussi pour le paiement des factures à venir.

Vous vous engagez par conséquent à maintenir à jour vos données bancaires, et nous tenir informés de toute modification pouvant intervenir.

Un mois avant la date d'expiration de votre carte bancaire, il vous sera demandé si vous souhaitez maintenir ce mode de paiement, et pour cela une confirmation de votre part sera nécessaire avec la saisie de votre nouveau numéro de carte.

Vous disposez de la possibilité de changer de mode de paiement à tout moment, et pour cela il vous suffit d'effectuer cette démarche sur votre espace personnel au plus tard un mois avant la date prévue de la prochaine facturation.

Par ailleurs, vous disposez d'un droit d'accès de rectification et de suppression de vos données personnelles conformément aux modalités décrites dans les conditions d'utilisation du site.